



## renseignement au sujet d'un jour ferie

Par **mecano**, le **04/04/2012** à **18:51**

bonjour

je suis a temps partiel (20h), un contrat CAE dans une mairie comme agent d'entretien. je suis polyvalente et je n'ai pas d'horaire fixe et peut etre appele nimporte quel jour de la semaine il suffit que je fasse 20 heures par semaine  
mon souci se porte sur le jour ferie du lundi de paques. Pour son reglement combien d'heures vont etre pris en compte sachant que le lundi je n'effectue jamais le meme nombre d'heure.  
en attente d'une reponse amicalement

Par **P.M.**, le **04/04/2012** à **19:21**

Bonjour,

Normalement, votre contrat à temps partiel devrait préciser la répartition des jours de travail dans la semaine et l'horaire pratiqué...

A défaut, il faudrait savoir éventuellement quel sera votre planning cette semaine là pour essayer d'établir une règle et depuis combien de temps a commencé votre CDD et quel sera le nombre d'heures effectuées depuis le début au dernier jour travaillé avant le jour férié...

Par **mecano**, le **04/04/2012** à **20:18**

je vous remercie pour votre reponse rapide  
amicalement